

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 avril 2016

Mme Marie-Hélène Tric, conseiller honoraire à la Cour de cassation, devient présidente de la Commission des sanctions de l'AMF

Mme Marie-Hélène Tric a été élue à la présidence de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), succédant ainsi à M. Michel Pinault récemment nommé membre du Conseil constitutionnel. M. Jean Gaeremynck, conseiller d'Etat, présidera quant à lui la deuxième section de la Commission.



Après la désignation par le vice-président du Conseil d'Etat de M. Jean Gaeremynck en tant que membre de la Commission des sanctions de l'AMF, celle-ci a pu procéder lors de sa réunion du 13 avril 2016 à l'élection de son nouveau président. Mme Marie-Hélène Tric, conseillère honoraire de la Cour de cassation et membre de la Commission des sanctions depuis février 2011, succède ainsi à M. Michel Pinault.

Le président de la Commission des sanctions a été élu par les membres de la Commission, parmi les 4 magistrats désignés par le vice-président du Conseil d'Etat et le premier président de la Cour de cassation. La Commission dans sa formation plénière et la première section sont donc présidées par Mme Marie-Hélène Tric. Les membres

de la Commission ont également élu président de la deuxième section M. Jean Gaeremynck, président adjoint de la section des finances du Conseil d'Etat.

Pour se prononcer sur un dossier, la Commission des sanctions peut se réunir en formation plénière ou en formation de section. En effet, comme le permet le code monétaire et financier, la Commission est organisée en deux sections, composée chacune de six membres et présidée par l'un des conseillers d'Etat ou des conseillers à la Cour de cassation.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

**COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS**

SANCTIONS & TRANSACTIONS

26 novembre 2020

Instructions de vote en
assemblées générales :
la Commission des
sanctions de l'AMF
sanctionne pour la
première fois un
intermédiaire pour
manquement à ses
obligations...

**COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS**

SANCTIONS & TRANSACTIONS

16 novembre 2020

La Commission des
sanctions de l'AMF
sanctionne cinq
personnes pour
manquements d'inités

**COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS**

SANCTIONS & TRANSACTIONS

27 octobre 2020

La Commission des
sanctions de l'AMF
met hors de cause une
société de gestion
pour des
manquements à ses
obligations
professionnelles

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02